



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

tabagisme

Question écrite n° 32692

Texte de la question

Mme Geneviève Colot appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur l'application de la législation actuelle relative à l'usage du tabac dans les lieux publics. En effet, bien qu'il soit interdit « d'user et de consommer du tabac » dans les lieux publics tels que les gares, il n'est pas rare de voir des personnes y fumer. A l'heure où la lutte contre le tabagisme est une priorité, force est de constater l'inapplication et l'absence de toute répression à l'encontre des contrevenants. Pour cela, elle lui demande quelles mesures il entend prendre pour que soit enfin respectée cette législation et éviter ainsi à une majorité de non fumeurs d'être gênés par quelques contrevenants.

Données clés

Auteur : [Mme Geneviève Colot](#)

Circonscription : Essonne (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32692

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 janvier 2004, page 619